



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Prix Virginia-Parker

Veuillez suivre les trois étapes ci-dessous pour présenter cette demande :	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices pour connaître l'objet du prix, les candidats admissibles, le montant du prix, le processus et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants . Si vous avez encore des questions concernant le prix ou le processus de demande, communiquez avec l'agente de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de demande ci-joint. Assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie C du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et inclus tout le matériel d'appui requis.

Le Conseil des arts a pris des engagements en ce qui concerne l'équité et l'inclusion, et il encourage les artistes, les groupes et les organismes de diverses cultures, des communautés des langues officielles en situation minoritaire, ainsi que les personnes sourdes ou handicapées, à soumettre une demande ou une mise en candidature. Le Conseil des arts reconnaît et affirme les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones de ce territoire, et encourage les personnes, les groupes et les organismes Inuits, Métis et des Premières Nations, à présenter une demande ou une mise en candidature à tous ses programmes. Il a établi des mesures dans tous les programmes afin de soutenir tous ces engagements.

Date limite

Le 1^{er} avril 2019

Votre demande remplie, accompagnée de tout le matériel d'appui requis, doit être oblitéré par la poste au plus tard à la date limite.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées par le Conseil des arts du Canada.

Si la date tombe une fin de semaine ou un jour férié, la date limite est reportée au jour ouvrable suivant.

Renseignements supplémentaires

Lori Knoll

Agente de programme, Prix
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

lori.knoll@conseildesarts.ca

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 5573

ATS : 1-866-585-5559

PRG8085F 01-19



LIGNES DIRECTRICES DU PRIX

<p>Description du prix</p>	<p>Le prix Virginia-Parker, d'une valeur de 25 000 \$, est remis tous les ans à un chanteur, un instrumentiste ou un chef d'orchestre de musique classique canadien de moins de 32 ans, qui a déjà reçu des subventions et /ou des prix du Conseil des arts du Canada. Créé en 1982 par feu Virginia Parker, ce prix est financé par une donation annuelle de la Fondation Virginia Parker.</p> <p>Ce prix est décerné à des musiciens qui font preuve d'un talent, de musicalité et d'excellence artistique exceptionnels, et qui apportent une contribution précieuse à la vie artistique au Canada et à l'étranger.</p>
<p>Admissibilité</p>	<p>Pour que votre candidature soit considérée pour ce prix, vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions; vous n'êtes pas tenu d'habiter au Canada au moment où vous présentez votre demande; • être âgé de moins de 32 ans en date du 1^{er} janvier de l'année de la date limite. Pour le concours de 2019, vous devez être né <u>après</u> le 1^{er} janvier 1987. • être un chef d'orchestre, chanteur ou instrumentiste dans la tradition musicale classique occidentale; • être bénéficiaire d'au moins deux subventions ou prix du Conseil des arts du Canada pour les musiciens professionnels à titre individuel; • avoir donné des prestations en tant que chef d'orchestre, soliste ou musicien de chambre à l'échelle internationale; • n'avoir jamais reçu le prix Virginia-Parker; <p>Vous devez aussi répondre à la définition que donne le Conseil des arts d'un artiste professionnel, c'est-à-dire un artiste qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • a suivi dans le domaine une formation spécialisée qui est compatible avec les normes de leur pratique; • est reconnu par les autres artistes du milieu musical qui appartiennent à la même tradition comme des artistes aux réalisations ou au potentiel exceptionnels; • a sa propre vision artistique, conserve le contrôle créatif et s'engage à créer ou à promouvoir des œuvres originales; • a déjà présenté ses œuvres au public, reçoit une rémunération pour ses présentations publiques et cherche constamment à élargir le plus possible le public auquel l'œuvre est destinée, indépendamment des considérations purement commerciales. <p>Restrictions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un artiste peut recevoir ce prix une seule fois au cours de sa vie. • Les gagnants du prix ne peuvent pas le recevoir tant que les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis pour toute subvention ou prix obtenu du Conseil des arts n'ont pas été reçus et approuvés. • Ce prix ne sera pas accordé à titre posthume; le candidat doit toujours être en vie au moment de la date limite de demande.

Montant du prix	Le montant de ce prix est de 25 000 \$.
Aide à la production d'une demande	<p>Des fonds sont disponibles pour les personnes qui éprouvent des difficultés à produire une demande, une mise en candidature ou un rapport final à cause d'un handicap. Les personnes sourdes, handicapées ou celles vivant avec une maladie mentale peuvent en effet demander au Conseil de contribuer au paiement de services qui leur permettront spécifiquement de remplir une demande, une nomination pour un prix ou de soumettre un rapport final.</p> <p>Veillez soumettre votre demande d'aide au moins 4 semaines avant la date limite du prix. Communiquez par téléphone ou par courriel avec l'agente responsable de ce prix. Pour plus d'information : conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire.</p>
Évaluation des demandes	<p>Processus d'évaluation</p> <p>L'évaluation par les pairs est un principe fondamental du processus décisionnel du Conseil des arts du Canada. Les demandes admissibles seront évaluées par un comité d'évaluation par les pairs composé de musiciens chevronnés et de professionnels du domaine de la musique qui sont reconnus comme tels par leurs pairs. Les membres du comité seront également sélectionnés de manière à tenir compte d'une représentation équilibrée des genres, des générations, des deux langues officielles du Canada, des Peuples autochtones, de la diversité culturelle et régionale du pays.</p> <p>Toutes les recommandations du comité d'évaluation par les pairs sont finales.</p> <p>Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez consulter le site web du Conseil des arts au conseildesarts.ca.</p> <p>Le comité d'évaluation peut décider de ne pas attribuer le prix.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Le comité d'évaluation par les pairs évaluera les demandes en fonction de l'excellence artistique, comparativement à celle de toutes les autres demandes admissibles à ce concours à l'échelle nationale.</p>

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Traitement de la demande	<p>Présentation de la demande</p> <ul style="list-style-type: none">• Vous devez fournir tous les renseignements et tout le matériel d'appui demandés.• Le Conseil des arts décidera de l'admissibilité de votre demande en fonction des renseignements fournis.• Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée. Le matériel supplémentaire ne sera pas présenté au comité d'évaluation.• Choisissez soigneusement votre matériel d'appui car les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande.• Ne soumettez pas de documents originaux. Le Conseil des arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis avec la demande.• Il est important d'informer le Conseil des arts de tout changement dans vos coordonnées. Si vous avez un compte dans le portail de demande de subvention du Conseil des arts, veuillez mettre à jour les changements directement à partir de votre compte.• La Déclaration doit être soumise sur papier avec une signature originale.• Consultez le formulaire de demande pour obtenir des directives sur la façon de présenter votre demande et votre matériel d'appui. <p>Délai de traitement</p> <p>Vous serez informé des résultats de votre demande par écrit environ 4 mois après la date limite du concours. À l'exception du gagnant, le Conseil des arts ne communique aucun résultat des prix par téléphone ou par courrier électronique.</p> <p>Gagnants des années précédentes</p> <p>Veuillez visiter le site web du Conseil des arts au conseildesarts.ca pour la liste cumulative des gagnants des années précédentes.</p>
Renseignements personnels	<p><i>La Loi sur la protection des renseignements personnels</i> donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des arts du Canada, qui est tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans Info Source, une publication du gouvernement fédéral accessible sur Internet. Aux termes de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Dans le cadre de ce prix, le Conseil des arts vous demande d'indiquer, sur le formulaire de demande, votre année de naissance afin de confirmer votre admissibilité pour ce prix. Les renseignements personnels que vous fournissez sur le formulaire ne serviront pas à l'évaluation de votre demande et ne seront pas transmis aux membres des comités de pairs.</p>

<p>Renseignements personnels (suite)</p>	<p>Le Conseil des arts pourrait partager des renseignements personnels provenant des demandes et des prix, sur une base confidentielle, avec ses homologues dans d'autres organismes de financement dans l'industrie de l'art et de la culture, ainsi que d'autres institutions gouvernementales. Ces renseignements, tels que les coordonnées ou l'information relative au projet, pourraient servir à la recherche, aux rapports, à la planification et l'évaluation de programmes, à fournir des occasions de réseautage et des opportunités économiques, ou encore pour répondre à des « examens du gouvernement » fédéral. Pour obtenir plus d'information, veuillez voir notre Énoncé de confidentialité sur le site Web du Conseil des arts au conseildesarts.ca/a-propos/responsabilite-publique/enonce-de-confidentialite.</p>
<p>Conditions rattachées au prix</p>	<p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la subvention que vous recevrez si votre demande est retenue. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le gagnant doit convenir de ne pas divulguer les résultats du concours avant l'annonce publique. • Le gagnant doit accepter que sa photo et tout renseignement public à son sujet soient utilisés pour la promotion du prix et à d'autres fins promotionnelles. • Le gagnant doit accepter de participer aux activités rattachées au prix, y compris les entrevues médiatiques, les cérémonies, les réceptions, et autres événements connexes.



Prix Virginia-Parker de 2019

Les renseignements que vous fournirez sur cette page ne seront pas transmis au comité d'évaluation par les pairs.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT	
Nom du candidat (nom légal complet) : <input type="checkbox"/> M ^{me} <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Autre Année de naissance : _____	
Nom de famille Adresse permanente :	Prénom(s) Adresse postale, si elle diffère de l'adresse permanente :
Adresse municipale et numéro d'appartement	Adresse municipale et numéro d'appartement
Ville Province ou territoire Code postal	Ville Province ou territoire Code postal
Téléphone principal	Téléphone secondaire
Courriel	Site web
DÉCLARATION	
Je permets au Conseil des arts du Canada d'ajouter mon nom et mon adresse et courriel à sa liste d'envoi : (Seul le Conseil des arts utilisera cette information, entre autres pour les sondages.) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Je préfère communiquer avec le Conseil des arts du Canada en : <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais	
Pour être considéré pour le prix Virginia-Parker, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :	
<ul style="list-style-type: none"> • Je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions; • J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité pour ce prix, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et j'y suis satisfait; • Je comprends que je ne peux recevoir l'argent du fonds jusqu'à ce que tous les rapports finaux qui auraient dû être remis pour les subventions et les prix du Conseil des arts aient été soumis et approuvés. • J'accepte les conditions de ce prix et je m'engage à respecter la décision du Conseil des arts; • Je sais que le Conseil des arts du Canada est assujéti à la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et à la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>, comme l'indiquent les lignes directrices; • Si cette demande est retenue, je conviens de ne pas divulguer les résultats avant le jour de l'annonce publique. • Si cette demande est retenue, je permets au Conseil des arts du Canada d'informer les députés et les représentants fédéraux de cette décision. 	
Je confirme que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.	
_____ Signature (une signature originale est requise.)	_____ Date



Prix Virginia-Parker de 2019

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité d'évaluation par les pairs.

- Le Conseil des arts du Canada exige une seule copie de votre formulaire par demande.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit.
- Si vous remplissez le formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.

PARTIE A1 – NOM ET LIEU DU CANDIDAT

Nom du candidat (nom légal complet) :

Nom de famille

Prénom(s)

Ville (lieu de résidence permanent)

Province ou territoire

PARTIE A2 – IDENTIFICATION DU GENRE DE MUSIQUE ET DE LA PRATIQUE

Indiquez votre genre particulier de musique classique : _____

Précisez votre pratique :

Chef d'orchestre Chanteur Instrumentaliste : _____
(instrument principal)

Autre (veuillez préciser, le cas échéant) : _____

PARTIE B1 – MATÉRIEL D'APPUI ÉCRIT

Veuillez soumettre ce qui suit sous forme de documents distincts.

- Curriculum vitae (maximum de **trois pages**) – à jour, chronologique et décrivant vos réalisations professionnelles y compris la formation. Assurez-vous d'inclure vos performances publiques et votre formation musicale.
- Biographie (maximum de **150 mots**)
- Énoncé artistique (maximum de **deux pages**) décrivant vos buts artistiques personnels ainsi que l'incidence potentielle de ce prix et comment cela aiderait à avancer votre carrière.
Important : Nous ne demandons pas de décrire comment les fonds seront spécifiquement utilisés, mais plutôt une description de vos orientations pour l'avenir.

Instructions pour la soumission du matériel d'appui écrit

- Le matériel d'appui écrit peut être soumis sur une clé USB, CD, DVD ou sur papier.
- Fichiers texte soumis en format numérique doivent être en format .pdf, .doc, .docx, .txt, ou .rtf
- Évitez les formats inhabituels car les documents pourraient être difficiles à lire.

Tous les documents envoyés par la poste doivent être soumis :

- imprimés d'un seul côté;
- sur des feuilles distinctes de papier **blanc** (format lettre 8 ½ po x 11 po);
- avec une police de couleur **noire** d'au moins 11 points;
- avec trombones (les documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés).

PARTIE B2 –MATÉRIEL D’APPUI NUMÉRIQUE

Le comité d'évaluation par les pairs dispose d'un temps limité pour regarder ou écouter le matériel d'appui. Veuillez respecter la durée maximale de 30 minutes et les formats de présentation indiqués dans la section suivante.

Veillez noter que votre matériel d'appui ne vous sera pas retourné par le Conseil des arts. Le matériel d'appui soumis sera conservé avec votre demande jusqu'à ce qu'il soit supprimé en vertu de la politique de conservation du Conseil des arts.

Le matériel d'appui numérique

- Les **interprètes** (chanteurs ou instrumentalistes) doivent soumettre **trois pièces contrastantes** enregistrées pas plus de 24 mois avant la date limite de soumission de demande (maximum de **30 minutes** au total).
- Les **chefs d'orchestre** doivent soumettre sur vidéo **trois pièces contrastantes** enregistrées lors de concerts et répétitions, lesquelles présentent le chef d'orchestre du point de vue des musiciens (maximum de **30 minutes** au total). Les pièces doivent avoir été enregistrées pas plus de 24 mois avant la date limite de soumission de demande et le tout doit être soumis sur un DVD.

Instructions pour soumettre du matériel d'appui numérique

- Les enregistrements soumis doivent être de bonne qualité technique car les décisions en matière de qualité artistique reposent sur l'écoute de ceux-ci.
- Il est obligatoire de préciser les dates d'enregistrement à la Partie B3. Votre demande ne sera pas acceptée si vous n'indiquez pas cette information importante.
- Testez votre matériel avant de le soumettre pour vous assurer qu'il fonctionne et qu'il soit bien identifié. Vous devez veiller à ce que tout votre matériel parvienne au Conseil des arts intact et dans un format approprié.
- Vous devez soumettre les enregistrements sur clé USB, CD, ou DVD.
- Les liens web ne sont pas acceptés.
- N'utilisez pas de signe de ponctuation, d'espaces ni de caractères spéciaux; les noms de fichiers ne doivent pas comprendre plus de 45 caractères.
- La taille totale des fichiers que vous soumettez ne doit pas dépasser 4 Go.

Les fichiers audiovisuels doivent :

- pouvoir être visionnés dans VLC media player (pour de plus amples renseignements, consultez le www.videolan.org/vlc/index.fr.html)
- avoir un maximum de 60 images/secondes
- avoir une résolution de 1080P maximum (ou format de l'image 1920 x 1080)
- 1 Go maximum

PARTIE B3 – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ENREGISTREMENTS

Identifiez clairement votre matériel d'appui et remplissez les sections ci-dessous. Inscrivez vos enregistrements dans l'ordre où vous voulez qu'ils soient présentés.

Assurez-vous que vos enregistrements ne dépassent pas 30 minutes au total.

Article 1

Titre :

Compositeur : canadien? Oui Non

Rôle/part du candidat (chef d'orchestre ou interprète) :

Date d'enregistrement (obligatoire) :

Interprété par :

Durée : _____ **Numéro de piste :** _____ **Temps indiqué :** _____Paroles/livrets d'accompagnement : Oui Non

Indiquer le type de fichier (CD, DVD, clé USB) : _____

Article 2

Titre :

Compositeur : canadien? Oui Non

Rôle/part du candidat (chef d'orchestre ou interprète) :

Date d'enregistrement (obligatoire) :

Interprété par :

Durée : _____ **Numéro de piste :** _____ **Temps indiqué :** _____Paroles/livrets d'accompagnement : Oui Non

Indiquer le type de fichier (CD, DVD, clé USB) : _____

Article 3

Titre :

Compositeur : canadien? Oui Non

Rôle/part du candidat (chef d'orchestre ou interprète) :

Date d'enregistrement (obligatoire) :

Interprété par :

Durée : _____ **Numéro de piste :** _____ **Temps indiqué :** _____Paroles/livrets d'accompagnement : Oui Non

Indiquer le type de fichier (CD, DVD, clé USB) : _____

PARTIE C – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et jointe tout le matériel d'appui requis. Assurez-vous d'inscrire votre nom sur tous les articles soumis.

Vous devez joindre à votre demande les éléments suivants dans l'ordre indiqué ci-dessous.

- Identification du candidat
- Déclaration (une **signature originale** est requise)
- Partie A1 – Nom et lieu du candidat
- Partie A2 – Identification du genre de musique et de la pratique
- Partie B1 – Matériel d'appui écrit
 - Curriculum vitae (maximum de **3 pages**)
 - Biographie (maximum de **150 mots**)
 - Énoncé artistique (maximum de **2 pages**)
- Partie B2 – Matériel d'appui numérique
 - Trois enregistrements (maximum de **30 minutes au total**)
- Partie B3 – Description détaillée des enregistrements

Envoyer votre demande à l'adresse suivante :

Par la poste :

Prix
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, Case postale 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Par service de messagerie :

Prix
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, 2^e étage
Ottawa (Ontario) K2P 1L4

Formulaire d'auto-identification volontaire (voir le formulaire qui suit)

Si vous n'avez pas de compte dans le portail de demande de subvention du Conseil des arts du Canada, le Conseil des arts vous encourage à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité et le mérite artistique de votre demande.



Auto-identification

Le Conseil des arts du Canada vous encourage à remplir le présent formulaire d'auto-identification pour mieux déterminer si nos programmes et services touchent un large éventail d'artistes canadiens. Toute personne qui fait une demande de subvention, siège à un comité d'évaluation par les pairs, est mise en candidature ou accepte un prix est invitée à le faire.

Le Conseil des arts du Canada a pour objectif d'appuyer un écosystème artistique dynamique et diversifié qui enrichit la vie des Canadiennes et des Canadiens, et l'équité est un moyen essentiel pour y parvenir. Tous les citoyens ont le droit de jouir d'un secteur artistique de qualité, accessible et pluraliste, dans lequel toutes les expressions créatives ont la même chance de s'épanouir.

Veuillez remplir le présent formulaire révisé même si vous avez déjà fourni auparavant des renseignements aux fins d'auto-identification.

Le fait de compléter ce formulaire est entièrement volontaire. Le Conseil des arts pourrait utiliser les renseignements recueillis ci-dessous pour améliorer l'équité en matière d'accès aux subventions et à d'autres opportunités, et aussi pour s'assurer que les groupes représentant la communauté artistique diversifiée du Canada bénéficient de ces opportunités. Ces renseignements pourraient également servir à évaluer les efforts de rayonnement du Conseil des arts, ainsi qu'à d'autres fins de recherche.

Année de naissance _____

Les renseignements servent à fournir de l'information sur la population artistique émergente ou chevronnée et à garantir une représentation générationnelle au sein des comités d'évaluation par les pairs.

Genre

Cette information sert à orienter notre compréhension de la notion de genre et de la parité des genres chez nos candidats.

Femme Homme Transgenre Intersexué Bispirituel

Région: Considérez-vous une autre province ou un autre territoire que celui où vous vivez comme votre lieu de résidence (un endroit où vous avez des racines, des connaissances et des liens)? Si oui, veuillez préciser :

Province ou territoire de résidence _____

Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit _____

Lieu de résidence _____

Province ou territoire _____

Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit _____

Code postal _____

Citoyenneté et Immigration

Statut (Citoyenneté et Immigration)

Tel que défini par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. www.cic.gc.ca/francais/ministere/index.asp

- Citoyen canadien Résident permanent Non-résident
- Cochez la case si vous êtes un nouvel arrivant (arrivé il y a moins de cinq ans) ou immigrant au Canada

Ces données sont essentielles à l'élaboration de politiques et de programmes destinés à intégrer des artistes immigrants dans le milieu des arts professionnels au Canada.

Indiquez l'année où vous avez immigré au Canada _____

Diversité linguistique

Langues officielles

Ces renseignements servent à estimer la demande potentielle dans l'une ou l'autre de ces langues dans les programmes.

Choisissez la première langue officielle que vous avez parlée ou apprise.

- Anglais Français Français et anglais
- ASL (American Sign Language) LSQ (Langue des signes québécoise)

Communautés de langue officielle en situation minoritaire

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont des groupes de Canadiens dont la langue officielle maternelle ou choisie est la langue minoritaire dans leur province ou territoire.

Choisissez l'une des options ci-dessous si vous vous identifiez comme membre d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire.

- Anglophone en situation minoritaire (p.ex. un anglophone vivant au Québec)
- Francophone en situation minoritaire (p.ex. un francophone vivant au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, etc.)

Diversité linguistique

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer la langue ou les langues que vous avez apprises en premier et que vous comprenez encore :

- Anglais Français Cri Inuktitut Ojibway

Autre langue autochtone (veuillez préciser) _____

- Arabe Cantonais Pendjabi Espagnol

Autres langues (veuillez préciser) _____

ASL (American Sign Language) _____

LSQ (Langue des signes québécoise) _____

Autres langues des signes (veuillez préciser) _____

Personne sourde ou handicapée

Veillez indiquer si vous vous identifiez comme une personne qui :

- est sourde, partiellement sourde ou malentendante
- a un handicap (y compris la cécité, une déficience visuelle ou physique, des problèmes de mobilité, des difficultés d'apprentissage, une déficience intellectuelle ou une maladie mentale ou chronique)

Peuples autochtones ou Premières Nations du Canada

Choisissez l'une des options ci-dessous, si vous vous identifiez comme :

- Premières Nations
- Métis
- Inuit

Diverses cultures

Choisissez l'une des options ci-dessous, si vous vous identifiez comme :

- Personne d'origine africaine, asiatique, moyen-orientale, latino-américaine ou mixte qui fait partie d'au moins un de ces groupes (correspond à la « minorité visible » au sens de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*) laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/e-5.401/

Veillez préciser _____

Consentement à fournir des renseignements personnels

Consentement à partager des renseignements :

Veillez cliquer sur l'une des options suivantes :

- Je consens à ce que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux et à des entrepreneurs canadiens avec lesquels le Conseil des arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.
- Je ne souhaite pas que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux ni à des entrepreneurs canadiens avec lesquels le Conseil des arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.

Je confirme que je suis d'accord avec ce qui suit:

- J'ai fourni les renseignements personnels dans le présent formulaire en sachant qu'ils serviront uniquement aux fins stipulées dans ce formulaire et dans l'[Avis de confidentialité du Conseil des arts du Canada](#).
- L'information que j'ai fournie est exacte et complète.

Signature* _____

Date* _____

Accédez à vos renseignements

Vous pourrez avoir accès à vos renseignements personnels ou les faire modifier en soumettant une demande à :

Coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP)
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa ON K1P 5V8

- Courriel: atip-aiprp@conseildesarts.ca
- Téléphone: 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4696
- ATS : 1-866-585-5559
L'ATS est un appareil de télécommunication pour les personnes sourdes, malentendantes ou affectées d'un trouble de la parole

Le Conseil des arts du Canada conservera vos renseignements personnels dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans *Info Source*.